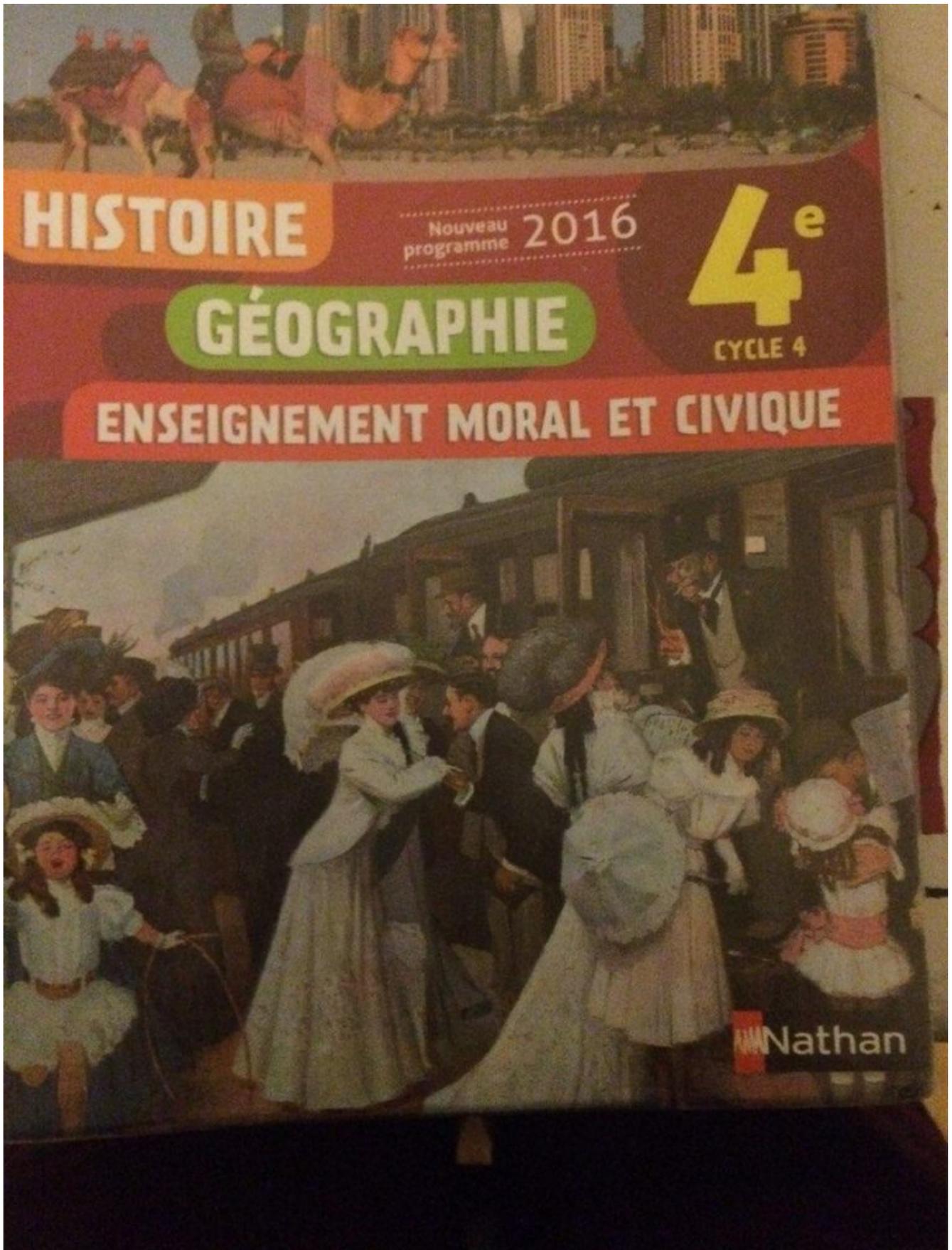


# **Nathan ose m'utiliser pour faire croire aux élèves que la critique de l'islam serait un délit**

écrit par Christine Tassin | 8 février 2018

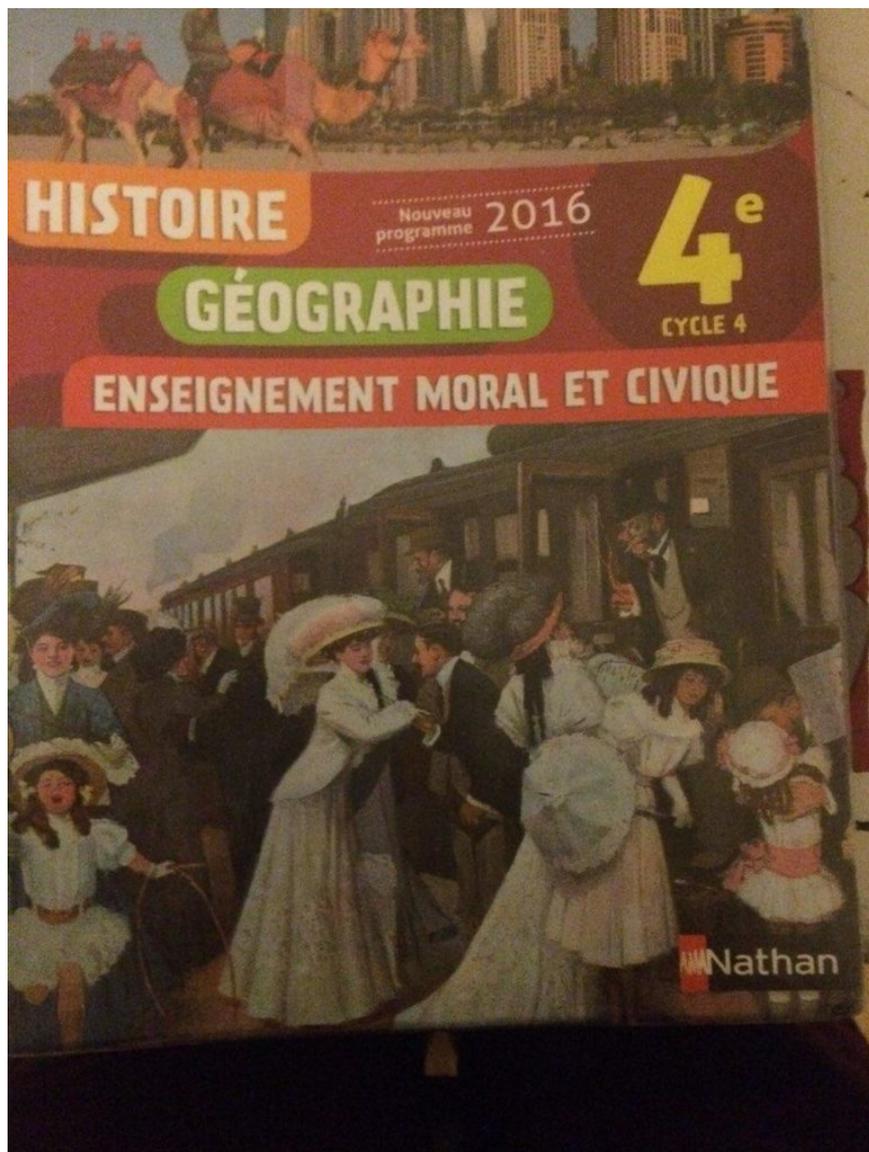


Je découvre, à mon grand ahurissement, dans un article de Paul Le Poulpe la dernière des Editions Nathan :

<https://ripostelaique.com/ma-petite-fille-de-13-ans-apprend-a->

[lecole-que-cest-interdit-de-critiquer-lislam.html](http://lecole-que-cest-interdit-de-critiquer-lislam.html)

L'objet de mon ire ? L'un de leurs manuels de 4ème :



Dans ce manuel, pour expliquer les limites de la liberté d'expression, les auteurs du livre, fort malhonnêtes, ont renvoyé dos-à-dos critique de l'islam et antisémitisme, ce qui est déjà énorme, et ont utilisé, en mentant, le procès qui m'a été fait à Belfort pour *L'islam est une saloperie*.

Double malhonnêteté, donc. Puisque j'ai été relaxée en appel on n'a pas le droit de dire que j'ai été condamnée à 3000 euros d'amende, c'est de la diffamation. Il est dommage que je le découvre seulement maintenant. La chose est prescrite, puisque le manuel est sorti en 2016. Mais je vais voir avec

mon avocat s'il y a matière à poursuite.

**Les falsificateurs, enseignants sans déontologie, sans conscience, qui utilisent l'école pour faire passer leurs idées nauséabondes sont :**

**Directeurs de collection :** S. Cote, A. Fellahi, A.-M. Hazard-Tourillon, G. Hergott, A. Heymann-Doat

**Auteurs :** M. Aeschlimann, L. Benbassat, J. Chastan, M. Delafosse, G. Gerin, É. Godeau, J.-M. Guigou, N. Hérissé, A. Lambert, S. Louessard-Ratajczak, D. Lécureuil, C. Naudet, C. Normand, G. Sarcel, M.-P. Saulze, F. Vadrot, E. Zdobych, L. de Cock

A vous, parents et grands-parents, de vérifier si ces noms se retrouvent sur d'autres manuels de vos enfants ou petits-enfants et d'éplucher ces manuels. Si vous trouvez d'autres choses scandaleuses, envoyez-les moi. Il faut que google bruisse de leurs noms et méfaits.

**Je viens d'adresser à Nathan une lettre demandant le retrait immédiat de ce livre.**

La voici ci-dessous, je compte sur vous pour harceler Nathan de coups de fil, courriers et courriels afin de vous joindre à moi :

Madame, monsieur,

**Je me permets de vous demander le rappel et le retrait de votre ouvrage d'Histoire-Géographie-EMC de 4ème (édition 2016 ) dans lequel je suis fort malhonnêtement mise en cause, faussement, qui plus est. Cet ouvrage a été écrit par**

mesdames et messieurs M. Aeschlimann, L. Benbassat, J. Chastan, M. Delafosse, G. Gerin, É. Godeau, J.-M. Guigou, N. Hérissé, A. Lambert, S. Louessard-Ratajczak, D. Lécureuil, C. Naudet, C. Normand, G. Sarcel, M.-P. Saulze, F. Vadrot, E. Zdobych, L. de Cock.

**A la page 354, dans le chapitre consacré à la Liberté d'expression, les auteurs commettent deux fautes graves.**

**L'une contre la déontologie, renvoyant dos à dos la critique de l'islam ( qui est une doctrine, et non une personne, comme si le délit de blasphème existait encore ) et l'antisémitisme.** Ainsi, les auteurs ont délibérément relativisé la réalité du racisme qui frappe les juifs, faisant ainsi injure aux victimes juives de la seconde guerre mondiale et faisant passer ceux qui critiquent l'islam pour des nazis. Les journalistes de Charlie Hebdo sont morts au nom du droit de critiquer l'islam... Mais rien n'est évoqué à ce sujet dans la page en question, d'ailleurs.

**L'autre porte atteinte à mon honneur et à ma considération,** puisque, même si seule l'initiale de mon nom est donnée (Madame T), l'épisode du procès de Belfort a été considérablement médiatisé, des vidéos et de nombreux articles existent, révélant mon nom. Il suffit avec le moindre moteur de recherche de mettre "Belfort, islam" pour voir apparaître mon nom dans des articles et des vidéos".

Or ce qui est dit est faux et relève de la diffamation puisque j'ai été relaxée en appel. La loi est très claire à ce sujet : parler d'une condamnation définitive tant que les procédures d'appel ne sont pas terminées est interdit. Or, ici il est dit que j'ai été condamnée, sans qu'il soit fait mention de la relaxe, conduisant les enfants à penser que la critique de l'islam serait interdite par la loi, première faute. La relaxe a été prononcée en 2014, avant l'écriture du livre, et même si cela n'avait pas été le cas, le minimum d'honnêteté eût été de signaler que c'était en première instance et qu'une

procédure d'appel avait lieu. Mais vos auteurs voulaient tellement enseigner à nos jeunes que la critique de l'islam serait interdite qu'ils s'en sont bien gardés.

D'ailleurs, pour enfoncer le clou, ils rappellent que le procureur avait demandé 3 mois de prison avec sursis en sus des 3000 euros d'amende. Histoire de bien marquer les enfants, histoire de leur faire peur, histoire de leur faire croire qu'on n'aurait pas, en France, le droit de critiquer l'islam, histoire de faire passer ceux qui se battent contre cette idéologie, comme moi, pour des délinquants – et des nazis – puisque renvoyés dos-à-dos avec des antisémites.

**Je vous prie donc, Madame, Monsieur, de bien vouloir supprimer ce passage me concernant dans les nouvelles éditions de votre ouvrage et de rappeler, pour passage au pilon, les manuels existants.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

### **Complément de Laurent P**

Je compte sur vous pour harceler Nathan de coups de fil, courriers et courriels afin de vous joindre à moi :

Pour harceler Nathan de COURRIERS c'est simple. Avec en plus l'avantage que, par rapports aux coups de fils (toujours utiles), « les mots s'envolent, les écrits restent ».

Il suffit d'imprimer la lettre contenue dans le présent article et de rajouter, au bas, la petite mention manuscrite suivante : « Je soutiens pleinement la demande de « Mme. T. »(TASIN Christine) » suivie de votre prénom et, surtout, de votre VILLE, afin que Nathan réalise que leur saloperie est désormais connue sur toute la France.

On trouve l'adresse postale du siège social de l'éditeur

NATHAN sur la page

[http://www.nathan.fr/en/nous\\_localiser.asp](http://www.nathan.fr/en/nous_localiser.asp)

Pour imprimer facilement la lettre, c'est très simple :

Cliquer sur la barre verte « Print Friendly » en bas à gauche de l'article.

Dans la fenêtre d'impression qui s'ouvre, choisir la taille de texte 100% et la taille d'images 50%

Cliquer sur l'icône PDF.

Choisir la taille de page « A4 » (« Letter » est le format américain)

Dans l'article qui s'affiche, passer le curseur de votre souris sur la première phrase (qui ne fait pas partie de la lettre elle-même). Elle vire au jaune, avec en plus un symbole « poubelle ». Cliquer pour effacer la phrase.

Continuer de même pour toutes les phrases en les effaçant jusqu'à la dernière, juste avant la lettre elle-même, qui débute par la phrase « Madame, Monsieur, »

++++

Effacer de même toutes les phrases des présentes instructions destinées à imprimer la lettre, phrases qui elles non plus ne font pas partie de la lettre.

++++

Puis cliquer sur « Téléchargez votre PDF » et enregistrer le PDF sur votre ordinateur.

Désormais vous pouvez imprimer l'article dans sa version « véritable lettre », en imprimant les deux pages de la version PDF que vous venez de créer (en une seule feuille imprimée recto-verso ou deux feuilles imprimées recto seulement).

Contre-signer ce courrier de votre prénom et ville, comme expliqué au début (inutile de risquer des représailles en indiquant naïvement vos coordonnées complètes).

Il ne vous reste plus qu'à plier ce courrier, le mettre dans une enveloppe, fermer l'enveloppe, écrire l'adresse, timbrer et poster.

C'est évidemment un peu plus long et un peu plus cher (un timbre...) que de juste lire l'article en priant très fort pour que « les autres » fassent tout à votre place. « Les autres » pensent que c'est VOUS qui êtes « les autres » donc si VOUS ne faites rien, Mme T. ne sera soutenue par personne... et le mensonge crapuleux des propagandistes de chez NATHAN s'imprimera comme une vérité immuable dans la cervelle manipulable de MILLIONS d'élèves, génération condamnée à une future dhimmitude par VOTRE inaction.

Voilà, dire ses quatre vérités au crapuleux NATHAN, en toute légalité et dans la plus parfaite sécurité (votre envoi ne comporte pas votre identité donc vous ne risquez pas de représailles, contrairement à un courriel ou un appel toujours traçables) ça commence avec votre imprimante et un timbre.